

# Le subjonctif imparfait est-il fasciste ?

04-07-2021

"L'année 1901 est une année faste pour les libertés publiques en France. C'est celle de la loi sur les associations à laquelle elle a laissé son millésime. Pourtant l'Académie française lui trouve une allure d'annus horribilis car le 26 février paraît un arrêté de Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et grand réformateur de l'enseignement, relatif à la simplification de la syntaxe française. « On tolérera le présent du subjonctif, annonce l'arrêté, au lieu de l'imparfait dans les propositions subordonnées dépendant des propositions dont le verbe est au conditionnel présent : il faudrait qu'il vienne ou qu'il vînt. »

Pour les académiciens, hostiles à cette indulgence, le siècle commence mal. Deux guerres mondiales plus tard, le drame se poursuit. Le 28 décembre 1976, un nouvel arrêté figure au Bulletin officiel de l'Éducation nationale, qui étend l'agrément de 1901 aux « propositions subordonnées dépendant d'une proposition dont le verbe est à un temps du passé ». Désormais, on pourra dire aussi bien « j'avais souhaité qu'il vienne » que « j'avais souhaité qu'il vînt ».

« 1901 et 1976 furent des années terribles pour l'imparfait du subjonctif » regrette l'Académie sur son site web, dans un constat d'impuissance. Contrairement à une idée répandue, les Immortels n'ont en effet pas de pouvoir réglementaire (ou règlementaire ?) sur l'orthographe. Leur rôle n'est que consultatif et leur autorité uniquement morale. Ni le ministre de l'Éducation nationale, ni même le chef du gouvernement ne disposent d'ailleurs de ce pouvoir. Mais le premier prescrit les règles en vigueur dans l'enseignement cependant que le second fixe celles en usage dans l'administration, et elles font jurisprudence !

Tel est justement le statut de la réforme de 1990. Cette année-là..."

La suite dans [Eloge des fautes d'orthographe](#)

Jean-Jacques Salomon

(Claude Lussac)

palia@editionsdupalio.fr